

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Règlement de stage modifié de l'Institut professionnel des agents immobiliers

Sur proposition du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal donnant force obligatoire au règlement de stage modifié de l'Institut professionnel des agents immobiliers.

Le règlement de stage de l'Institut professionnel des agents immobiliers a été modifié par une décision du Conseil national de l'Institut professionnel des agents immobiliers du 6 octobre 2022. Outre la mise à jour des conditions pour la reconnaissance comme maître de stage, le règlement de stage a été adapté au contexte actuel technique et formel dans lequel s'effectue le stage au sein de cet Institut.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole (NL)
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be